

# TRAVAUX

Madame, Monsieur,

La communauté urbaine du Grand Reims va engager des travaux de voirie pour requalifier les **rues Courmeaux et Bonhomme**, à l'issue des travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales et usées.

À terme, **ces rues seront classées en zone 30 avec vitesse limitée à 30 km/h et double sens cyclable**. Le stationnement payant bilatéral sur chaussée sera majoritairement en épi côté impair et longitudinal côté pair rue Courmeaux, longitudinal sur chaussée côté impair rue Bonhomme.

Le revêtement de la chaussée sera en enrobé pour réduire le bruit routier. Les trottoirs seront revêtus de pavés en grès.

Pour agrémenter l'espace public, deux îlots plantés seront construits à l'intersection des rues Notre Dame de l'Épine et Legendre.

Ces travaux se décomposent en trois phases :

## Rue Courmeaux

**Phase 1** : entre la place du Forum et la rue Notre Dame de l'Épine : les travaux de voirie débuteront **le 17 septembre** pour une durée estimée à 6 semaines.

**Phase 2** : entre la rue Notre Dame de l'Épine et la rue Jean Jacques Rousseau : démarrage des travaux le 1<sup>er</sup> octobre pour une durée estimée à 11 semaines.

## Rue Bonhomme

**Phase 3** : les travaux de voirie se dérouleront à l'issue de la phase 2.

## Circulation générale

Durant cette période des restrictions de circulation seront mises en place à savoir :

- circulation générale interdite, sauf pour les riverains pour la desserte des garages.
- stationnement interdit sur toute la longueur de la rue, côté pair et impair.

Deux aires de livraisons seront matérialisées temporairement au n°21 place du Forum et au n°3 rue Notre Dame de l'Épine.

.../...



### **Collecte des déchets**

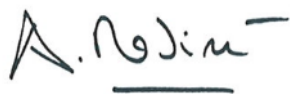
Des enclos constitués par des barrières métalliques avec une signalétique adaptée seront installés aux intersections des rues Cérès, Notre Dame de l'Épine et de la place du Forum dans le cadre de la phase 1.

Pour les phases 2 et 3, une note de communication sera diffusée en fonction de l'avancement des travaux.

Afin de respecter la propreté de la rue, nous vous remercions de respecter les jours et horaires habituels de sortie des déchets, soit :

- le tri sélectif (bacs et sacs jaunes, cartons pliés), uniquement le jeudi soir, à partir de 19 h.
- les déchets résiduels, tous les soirs 7/7 jours, à partir de 19 h.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



**Arnaud ROBINET**  
Maire de Reims  
Vice-président du Grand Reims  
délégué aux voiries rémoises



**Laure MILLER**  
Adjointe au maire de Reims déléguée  
aux espaces publics